



Copie à publier aux annexes au **Moniteur belge**
après dépôt de l'acte au greffe

Déposé / Reçu le

Réservé
au
Moniteur
belge



24021628

25 JAN. 2024

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles

Greffe

N° d'entreprise : **0870 672 295**

Nom

(en entier) : **A.S.B.L. "Le Parascolaire d'Uccle"**

(en abrégé) :

Forme légale : **A.S.B.L.**

Adresse complète du siège : **Rue de Stalle, 77 à 1180 Uccle**

Objet de l'acte : Modifications statutaires - Démission et nominations

1. Modifications statutaires

L'Assemblée générale réuni le 27 novembre 2023 a décidé de modifier les statuts. La nouvelle version coordonnée des statuts est libellée comme suit. Cette nouvelle version remplace la précédente :

Article 6. But désintéressé de l'A.S.B.L.

L'A.S.B.L. a pour but, l'organisation d'activités récréatives, sportives, artistiques, culturelles et sociales accessibles aux enfants de 2,5 ans à 17 ans accompagnés ou non de leurs parents.

Ces activités se dérouleront le mercredi après-midi, les autres jours de la semaine après l'école et les samedis ainsi que durant les congés scolaires.

L'A.S.B.L. est également chargée de la gestion et l'organisation concrète des projets communs portés par les opérateurs de l'accueil temps libre du programme de coordination locale pour l'enfance, sur l'ensemble du territoire ucclois, et ce sous la supervision et l'implication active des coordinateurs-trices ATL communaux-ales.

2. Composition du Conseil d'administration.

L'Assemblée générale réunie le 27 novembre 2023 acte la démission de l'administrateur suivant :

- Monsieur Moussa DIALLO EL HADJ, avenue de la Gazelle, 58/12 à 1180 Uccle.

Elle procède également aux nominations des nouveaux administrateurs soit:

- Monsieur Boris DILLIÈS, avenue René Lyr, 26 à 1180 Uccle.

- Monsieur François Beyens, rue Groeselenberg, 57-A12 à 1180 Uccle.

Désormais le Conseil d'Administration se compose des administrateurs suivants :

1. Monsieur Björn BECKER
2. Monsieur François BEYENS
3. Madame Valentine DELWART
4. Monsieur Boris DILLIÈS
5. Madame Yaël HAUMONT
6. Madame Ahlam LAKHLOUFI
7. Madame Chaymae LAROSI HABTI
8. Madame Isabelle SIRTAINÉ
9. Monsieur Frédéric TITS
10. Monsieur Raymond VANDEUREN
11. Monsieur Jean-Louis VAN MEERBEEK
12. Monsieur Philippe WAGNIES

Tous précités.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 02/02/2024 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).